

GUIDE POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE PROFESSIONNEL

Démarches en ligne

Grâce à leur espace professionnel,
les entreprises, associations, communes, fondations
peuvent réaliser les démarches en ligne
mises à disposition par l'Etat de Vaud.

www.vd.ch



Bouton « Se connecter » en haut à droite de l'écran

Ce document présente les phases préalables
à effectuer pour l'accès aux démarches en ligne.



1

Obtenir un espace personnel
avec un compte AGOV



2

Créer un espace professionnel
pour son entreprise/
association/fondation...



3

Donner accès
à l'espace professionnel à d'autres
personnes, si nécessaire

ESPACE PROFESSIONNEL

Un espace professionnel peut être créé par toute entreprise/association/fondation... qui dispose d'un numéro d'identification des entreprises (IDE).

- » Si vous n'avez jamais créé d'espace pour accéder aux démarches en ligne, ni à titre personnel, ni à titre professionnel : **commencez à l'étape 1.**
- » Si vous avez déjà ouvert un espace personnel : **allez directement à l'étape 2.**
- » Si vous avez déjà ouvert un espace professionnel et que vous souhaitez octroyer un accès à un nouvel intervenant : **allez directement à l'étape 3.**

COMMENT ACCÉDER À L'ESPACE PROFESSIONNEL ?



1. Ouvrir un compte AGOV et obtenir un espace personnel

1.1 Demande d'accès : Rendez-vous sur [vd.ch/se-connecter](https://www.vd.ch/se-connecter), choisissez AGOV et suivez les instructions pour créer un compte.

1.2 Vérification de votre identité :

Vous pourrez choisir de vous faire identifier en vidéo ou en présentiel :

- › En vidéo : votre demande est en principe validée dans les minutes suivantes du lundi au samedi de 7h à 22h, et dans les 24 heures les dimanches et jours fériés.
- › En présentiel : dans les guichets habilités*.

1.3 Votre espace personnel est créé et vous pouvez accéder à l'ensemble des démarches en ligne pour les particuliers.

LEXIQUE

Espace personnel

Espace accessible depuis www.vd.ch (bouton «Se connecter» en haut à droite de l'écran) pour effectuer toutes les démarches en ligne de l'État de Vaud.

Compte AGOV

Identifiant obtenu et qui permet de se connecter à différents services numériques disponibles en Suisse, ainsi qu'aux espaces personnel et professionnel vaudois.

Moyen d'identification électronique (MIE)

Identifiant obtenu auprès des autorités vaudoises ou AGOV qui garantit l'identité de la personne et permet de se connecter aux espaces personnels et professionnels.

Numéro d'identification des entreprises (IDE)

Numéro unique pour l'identification des entreprises. Il est géré par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui garantit l'attribution, la gestion et l'utilisation en bonne et due forme de l'IDE.

Référent

Personne physique de référence qui répond de la gestion de l'espace professionnel. Par défaut, la personne titulaire du compte ayant demandé un espace professionnel est désignée référente. Elle est l'interlocutrice de l'entité auprès des autorités compétentes pour toutes les questions liées à la gestion de l'espace professionnel.

Intervenant

Personne appelée à faire des démarches pour le compte d'une entreprise/association/fondation. Elle doit obligatoirement être en possession d'un MIE.

* <https://www.agov.ch/vd>



2. Créer un espace professionnel

Demande de création :

munissez-vous du numéro IDE* de votre entreprise.
Si vous ne disposez pas de ce numéro, réalisez les démarches auprès de l'Office fédérale de la statistique.
Lisez attentivement les informations mentionnées sur la page : [Créer un espace sécurisé pour une entreprise, commune, association ou fondation](https://www.vd.ch/prestation/creer-un-espace-securise-pour-une-entreprise-commune-association-ou-fondation)** et cliquez sur le bouton « Commencer ».

2.1 Activation de l'espace professionnel : vous recevez un code d'activation par courrier postal à l'adresse enregistrée au registre IDE.
Connectez-vous à votre espace personnel. Cliquez sur « Demandes à traiter » et activez l'espace professionnel avec le code d'activation. Déconnectez-vous de votre espace personnel.

2.2 Connexion à l'espace professionnel : connectez-vous via www.vd.ch (bouton « Se connecter » en haut à droite) en sélectionnant votre entreprise lorsque cela vous est demandé pendant la connexion.

Vous disposez désormais d'un espace personnel et d'un **espace professionnel** dont vous êtes le **référént**.

** <https://www.vd.ch/prestation/creer-un-espace-securise-pour-une-entreprise-commune-association-ou-fondation>

À FOURNIR

- › N° IDE
 - › Suivant les cas :
 - › le formulaire de désignation du référent, signé par des personnes habilitées à représenter l'entreprise/association/fondation.*
 - › les documents d'identité des personnes signant le document de désignation du référent.
 - › les statuts et le procès-verbal de la dernière assemblée générale.*
- * Signature manuscrite ou signature électronique valide



3. Ajouter des intervenants, désigner un référent suppléant

Si d'autres personnes sont appelées à faire des démarches pour le compte de votre entreprise/association/fondation, elles doivent aussi être en possession d'un espace personnel (voir étape 1).

Pour rejoindre l'espace professionnel d'une entreprise, la personne doit en faire la demande depuis son espace personnel grâce à la prestation « Demander l'accès à l'espace sécurisé d'une entreprise ». Le référent devra approuver la demande.

Le référent de l'espace entreprise peut aussi ajouter des membres : en accédant au menu « Gérer les membres » (dans l'espace sécurisé, cliquer sur l'icône de menu en haut à droite), il est possible de rattacher un nouvel intervenant en renseignant son identifiant (celui-ci se trouve, sur l'espace personnel de la personne concernée, dans l'onglet « Gestion du compte »).

Le référent peut nommer un autre intervenant comme référent suppléant.

FAQ

Pourquoi dois-je me connecter pour les démarches en ligne ?

En vous connectant, vous avez un accès personnalisé, à distance, en continu et entièrement sécurisé aux démarches en ligne de l'administration cantonale. Vous bénéficiez en plus d'avantages comme l'historique de vos demandes ou le pré-remplissage des informations déjà connues de l'administration.

Combien de temps prévoir pour créer mon accès ?

Pour l'obtention du compte AGOV (étape 1), vous pouvez finaliser la procédure sans délai par vidéo du lundi au samedi de 7 à 22h, ou dès votre passage au guichet si vous préférez le présentiel.

Pour la création de l'espace professionnel (étape 2), une fois le formulaire en ligne soumis, son traitement est effectué généralement dans les un ou deux jours ouvrés. Ensuite la réception du code d'activation par courrier prioritaire dépend de la poste. Assurez-vous que la personne ayant soumis le formulaire soit bien habilitée à représenter l'entreprise/association/fondation, ou qu'elle ait été désignée comme référent-e avec le document ad-hoc*. Si vous n'avez pas encore de numéro IDE, une demande préalable doit être déposée à l'Office fédéral de la statistique, et un délai supplémentaire est à prévoir.

Dois-je payer des émoluments ?

La procédure est entièrement gratuite.

Qui dans l'entreprise doit créer un espace personnel (étape 1) et créer l'espace professionnel (étape 2) ?

Une personne habilitée à représenter l'entreprise, ou bien désignée comme référente. Une fois l'espace professionnel créé, il peut être judicieux de rattacher d'autres intervenants (étape 3), pour garantir l'accès aux démarches en cas de congé ou d'absence de la personne référente.

Que dois-je faire en cas de problème ?

Pour toutes les questions relatives à la création de votre espace professionnel ou sa gestion, vous pouvez contacter le support : <https://www.vd.ch/contact-portail>

* https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/PSPL-document-designation-nouveau-referent.pdf